

Covid-19 : Un plan d'action en 10 points pour une rentrée sécurisée et progressive.

La SPV prend acte de la décision du Conseil fédéral de rouvrir les écoles dès le 11 mai. Dans le plan présenté, d'importantes marges de manœuvre cantonales, comme l'avait demandé la SPV, ont été obtenues. Cette avancée significative pourra permettre une reprise progressive. Afin de rassurer parents et professionnels sur la question de la distance sociale des élèves, à l'instar de ce qui a été fait en France, la SPV demande la publication des recommandations du comité d'experts (Science task force) au Conseil fédéral. Cette transparence est déterminante pour qu'une reprise la plus sereine soit possible.

Par ailleurs, sur le plan cantonal, la SPV propose un plan d'action (ci-joint), décliné en dix points, autour de trois objectifs.

- 1. Garantir aux élèves et au personnel scolaire les conditions sanitaires requises*
- 2. Élaborer des objectifs précis d'un retour à l'école basés sur les aspects humains et pédagogiques*
- 3. Prendre en compte les effets du semi-confinement sur les apprentissages des élèves dans le cadre de la rentrée scolaire 2020*

D'un point de vue social, la SPV se réjouit que les élèves puissent à nouveau voir leurs enseignants et camarades sans un média numérique. Toutefois, cette rentrée doit encore être sécurisée, progressive et préparée avec tous les partenaires du monde scolaire, car un bon nombre de questions subsistent. Ces dernières, accompagnées de propositions concrètes, ont été envoyées ce jour à la Conseillère d'État en charge du DFJC.

Le Comité cantonal SPV, le 29 avril 2020

Annexe : Plan d'action de la SPV

Plan d'action SPV pour une rentrée la plus sereine possible

Une rentrée en dix points autour de trois objectifs

Trois objectifs pour une réouverture la plus sereine possible des écoles :

- *Garantir aux élèves et au personnel scolaire les conditions sanitaires requises*
- *Élaborer des objectifs précis d'un retour à l'école basés sur les aspects humains et pédagogiques*
- *Prendre en compte les effets du semi-confinement sur les apprentissages des élèves dans le cadre de la rentrée scolaire 2020*

Par ailleurs, un protocole sanitaire strict sur les activités scolaires adapté aux spécificités de chaque degré d'enseignement, et défini par les autorités sanitaires, doit être adopté.

Garantir aux élèves et au personnel scolaire les conditions sanitaires requises

1. Garantir un cadre sécurisé d'un point de vue sanitaire pour les élèves et adultes en proposant des mesures applicables dans un contexte scolaire
2. Développer et mettre sur pied un dispositif de vérification des mesures sanitaires dans les établissements
3. Permettre le droit de retrait des professionnel·le·s jusqu'à intervention du contrôle du dispositif de vérification si des mesures sanitaires adéquates n'ont pas été prises.
4. Proposer le matériel de protection ainsi qu'une formation en ligne à la gestion de la crise sanitaire et aux gestes barrières pour les enseignant·e·s et à l'ensemble du personnel des établissements
5. Consacrer un jour pour que les professionnel·le·s puissent préparer logistiquement une rentrée sécurisée

Élaborer des objectifs précis d'un retour à l'école basés sur les aspects humains et pédagogiques

6. Instaurer les objectifs pour les semaines restantes afin que les élèves puissent prioritairement recréer du lien avec leurs camarades et leurs enseignant·e·s
7. Permettre un suivi pédagogique des élèves ne retournant pas en classe via l'enseignement à distance en s'appuyant sur les enseignant·e·s qui ne peuvent retourner dans les écoles
8. Faire preuve de souplesse dans l'obligation de scolarité en présentiel

Prendre en compte les effets du confinement sur les apprentissages des élèves dans le cadre de la rentrée scolaire 2020

9. Proposer une adaptation des programmes afin de prendre en compte les lacunes dans les apprentissages induites par une année écourtée
10. Débloquer d'importants moyens financiers afin d'organiser la mise en place pour l'année scolaire 2020-2021 un dispositif de soutien scolaire exceptionnel pour tous les élèves qui en ont besoin.

Thématiques	Questions	Propositions / Revendications
Objectifs des semaines restantes	Quels sont les objectifs pour les premiers jours, puis les semaines restantes ? Quelle adaptation du programme ? Comment valorisez le travail pendant le confinement sans considérer que c'est un acquis ? Quels sont les enjeux à sociaux et pédagogiques à privilégier ?	La première semaine, a minima, doit être axée sur la reprise de la vie scolaire prioritairement et tenir compte du confinement, notamment du vécu difficile pour certains, troublant pour tous. Un accompagnement doit être proposé par les PPLS. Les nouveaux apprentissages, comme le travail pendant le confinement, ne devront pas être évalués de manière sommatives. Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
	Quels aménagements seront mis en place pour l'évaluation ?	Les évaluations sommatives pour l'année 2019-2020 se terminent le 13 mars. Les promotions sont automatiques sauf résultats clairement insuffisants. Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
Sécurité sanitaire	Combien d'élèves par classe ? Faut-il mettre un maximum comme dans certains pays ?	Afin de respecter le principe de précaution, nous pensons que qu'il faudrait des demi-classes avec un maximum de 10 élèves par classe. Cela permettra de garder un meilleur respect de distance entre élèves et adultes. Et cela permettra de prendre du temps pour reprendre contact avec les élèves. Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
	En fonction de consignes de l'OFSP, on imagine qu'il faudra garder les 2 mètres entre adultes. Ainsi, comment se gèreront les contacts entre adultes de l'établissement et entre enseignants/parents ? La problématique de la récréation est à résoudre (selon recommandation de l'OFSP, y a-t-il de risque de mettre 200 élèves de 4 à 10 ans ensemble dans un cour ?	Avec les parents, seuls des rendez-vous téléphoniques et par visio-conférence sont à prévoir. Le même principe doit être appliqué aux professionnels. Pour les récréations, deux plages horaires doivent être instaurées pour éviter les grands rassemblements (élèves et adultes). Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
	Comment les transports scolaires vont être assurés ? Et les cantines scolaires ?	Les communes, étant en charge de ces éléments, doivent garantir des transports spécifiques uniquement pour les élèves et des lieux de repas avec une distance appropriée entre élèves. Les personnes en charge du transport et des repas doivent être protégées selon les recommandations de l'OFSP. Prévoir deux horaires différents ? Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
	Y aura-t-il des lavabos en suffisance devraient pour le lavage des mains ?	Les communes mettent en place des lavabos provisoires, par exemple dans la cour. Un lavabo doit être disponible pour 8 élèves. Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.

	Nettoyage des classes et des espaces communs (normes données aux communes), matériel sanitaire à disposition, quid si pas d'aération correcte de la salle n'est possible, qui contrôle que les nettoyages sont effectivement faits ?	Les communes, étant en charge des bâtiments, prévoient un nettoyage et une désinfection après chaque demie-journée d'école. Les locaux communes, notamment la salle des maîtres et la salle de travail est nettoyée au même rythme. Du produit hydroalcoolique est disponible à l'entrée des écoles, dans toutes les classes, dans la salle des maîtres et les autres locaux. Les classes ne pouvant pas être aérées entièrement en quelques minutes (notamment Minergie) ne sont pas utilisées. Des contrôles du respect de ces directives doivent être faits en fonction de la situation (cf. <i>Sortie de crise COVID-19 - Etape 1 pour le personnel de l'Etat</i> du 24 avril 2020). Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
	Quel temps de préparation pour adapter les locaux, les classes ?	Des directives sur l'organisation spéciales des classes doivent être données par le DFJC avant le 7 mai. Le jour de la reprise, les locaux doivent être mis en place selon ces directives. Au minimum une journée sera dédiée à cette mise en place.
	Quel monitoring sera mis en place pour mesurer l'impact cantonal de cette ouverture et de la reprise de foyers dans les écoles ?	Mise en place d'un monitoring journalier de la situation dans les écoles. Les directions doivent annoncer le nombre d'élèves et d'adultes pour des raisons de symptômes ou d'absence en raison de contraction du COVID. Les professionnel-le-s peuvent bénéficier de test comme le personnel soignant. Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
Obligation de scolarité	Quelle souplesse dans le présentiel des élèves ? Que se passe-t-il pour le travail des enfants qui ne viennent pas en classe ?	Afin de vivre une rentrée sereine, la SPV appelle que la rentrée soit effectuée avec toute la souplesse possible, sous réserve des situations SPJ. Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
Pédagogie	Comment prendre en compte les décrochages scolaires et les situations d'élèves en crise ?	Des moyens très conséquents seront mis en place à la rentrée pour les élèves en difficultés. Ces mesures exceptionnelles seront en vigueur jusqu'à Noël au minima. Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
	Est-ce qu'il y aura des évaluations ou on considère que l'évaluation s'est terminée en mars ?	Pas d'évaluation sommative.
	Quelles promotions et orientations pour les élèves ?	Orientations pour le secondaire (VG, VP, niveaux et maintien OS) sur la base des résultats jusqu'au 13 mars. Pour les élèves qui ont changé d'orientation au semestre, l'orientation sera maintenu pour l'année 2020-2021. Elargissement des cas limites.
	Quel avenir pour l'enseignement à distance dès le 11 mai ?	Arrêt de l'enseignement à distance. Le travail est donné par l'enseignant-e en présentiel. Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
Rentrée 2020-2021	Comment la pré-rentree scolaire 2020-2021 se déroulera ?	Ce point devra être négocié au mois de juin.

Professionnel-le-s	Comment les professionnels et élèves à risque seront gérés ? Comment les professionnelles et élèves qui côtoient des personnes à risque seront gérés ? Comment les enseignants qui refusent de retrouver au travail seront gérés ?	Les professionnel-le-s à risque ou vivant avec des personnes à risque peuvent avoir des missions à domicile. Sauf situation exceptionnelle, aucun certificat médical ne sera demandé. Il est également possible d'obtenir un congé non payé dès le 11 mai. L'employeur s'engage à les accepter par principe. Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
	Comment les AI et les enseignants spécialisés pourront travailler en respectant la distance de 2m ? Et les enseignants ordinaires ? Doit-il toujours y avoir 2m ?	Des masques et des gants seront fournis à tous les professionnels qui le demandent. Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
SAS	Est-ce que le SAS va continuer si la reprise est partielle ?	Si l'école recommence, il n'y a pas de raison de garder le SAS. Les UAPE doivent également ouvrir. Des directives claires doivent être données par le DFJC avant la reprise.
SPV, 29 avril 2020		